



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 Mai 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juin 1999

**Opération Centre 2000 - Action coin accueil enfant. Versement de
la subvention de fonctionnement à l'Association TOM POUCE**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99293

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 1999

Développement Economique

**Opération Centre 2000 - Action coin accueil enfant. Versement de
la subvention de fonctionnement à l'Association TOM POUCE**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'effort financier très important consenti pour l'investissement et le fonctionnement à la halte-garderie TOM POUCE doit contribuer à l'animation "commerçante" du centre ville. C'est pourquoi dans le cadre de l'opération CENTRE 2000, conventionnée avec l'Etat à l'aide du Fonds d'Intervention pour la sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), il a été prévu d'aménager en centre ville un Coin accueil enfants. Cette structure a été mise en place par l'association TOM POUCE au 14 rue du Petit Banc à Niort. Ouvert à des horaires adaptés aux besoins de la clientèle du centre ville, ce Coin accueil enfants permet aux parents d'être plus disponibles pour faire leurs achats, et surtout permet aux enfants de passer un moment de détente et d'amusement dans un lieu convivial.

Ce projet, élaboré par l'association TOM POUCE en concertation avec l'association du Commerce Niortais (A.C.N.) et le C.C. A.S. de la Ville de Niort, intègre les fonctions du Coin accueil enfants et une convention a été établie dans ce sens entre l'A.C. N. et l'association TOM POUCE, visant à élargir les plages d'ouvertures de la halte-garderie à celles prévues dans la convention CENTRE 2000.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Niort, en tant que maître d'ouvrage de l'opération CENTRE 2000, a versé à l'association TOM POUCE une participation aux dépenses d'équipement de 21 000 F ainsi que la participation obtenue du FISAC d'un montant de 18 000 F pour la période d'avril 1999 à avril 2000.

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement du Coin accueil enfants, la ville verse une participation de 46 000 F à l'association TOM POUCE, participation identique à celle versée par l'A.C.N. dans le cadre de la 2ème tranche de l'opération CENTRE 2000 ; cette dépense est inscrite au budget 1999.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec l'association TOM POUCE fixant les modalités de fonctionnement du Coin accueil enfants et les modalités financières de participation de la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)